

MAIRIE

DE



**CABARIOT**

CHARENTE-MARITIME

17430

**BONNE ANNEE**



**CABARIOT INFOS**

**L'ÉCHO DU  
BOURG  
ET DES VILLAGES**

*4ème trimestre 2016*

# Le mot du maire



Mesdames, Messieurs,

Un emploi du temps très chargé en fin d'année ne nous a pas permis de publier plus rapidement les infos du 4<sup>e</sup> trimestre : réunions du Conseil Municipal et de la vie associative.

En octobre, nous avons enregistré la création d'une nouvelle association communale, celle des « Amis du Verger Pédagogique de cabariot ». Verger planté à l'automne 2015. Cette association va assurer la gestion du verger et le conduire si possible en culture Bio, ce qui permettra aux enfants de l'école et du Centre de Loisirs de pouvoir consommer des fruits de qualité en salade, compote, tarte etc. selon les menus et le choix des cantinières.

Le premier Président de l'Association est M. Guy BOISSERIE chargé des arbres fruitiers et de la production.

Le vice-Président, le Maire est chargé de la coordination pour les travaux d'entretien des terrains et de toutes les pelouses en attendant qu'un candidat assure la relève.

Le Trésorier, M. Philippe MILLOT, le trésorier-adjoint, M. Jean-Pierre NADEAU spécialiste des arbres fruitiers, le secrétaire M. Christian BRANGER pour occuper sa retraite !! le secrétaire-adjoint, M. Laurent DUMAS de la CARO.

Les membres de l'équipe Mme Claudine DESSENDIER, Emilie GAYET, Patrice CHANSELLE, Gilbert BOISSON, Jean-Pierre BONNEAUD.

Toutes les personnes intéressées par cette association peuvent y adhérer. La cotisation annuelle est de 5 euros pour 2017.

Pour tout renseignement, s'adresser au Président ou à la Mairie.

Notre PLU, Plan Local d'Urbanisme n'est plus en conformité avec la Loi Grenelle de l'Environnement, ce qui nous oblige à le réviser. De nombreuses communes sont dans le même cas. Comme il faut faire des économies et que l'on nous encourage à mutualiser nos moyens entre commune, nous allons travailler avec les communes rurales du secteur à savoir : Lussant, Moragne, St Hippolyte et Cabariot pour recruter et sélectionner le bureau d'études chargé de la révision. Il faut choisir le mieux disant par rapport au cahier des charges. Le bureau va travailler avec les quatre communes pour les parties communes des PLU et individuellement pour les particularités de chaque commune. Plusieurs réunions publiques sont prévues pour vous informer de l'avance des travaux avec comme objectif que les quatre PLU soient terminés avant les prochaines élections municipales de 2020.

A la demande de l'Evêché de La Rochelle et avec l'accord de M. le Curé de Tonny-Charente et des responsables de la paroisse, notre église de St Clément a été choisie pour accueillir les fidèles et les cérémonies liturgiques de la communauté orthodoxe de Saintes. Il s'agit de la « Métropole orthodoxe Roumaine d'Europe occidentale et méridionale » Paroisses Saint-Eutrope et Saint-Georges de Saintes. Leur cérémonie avait lieu à Saintes et à La Rochelle. Saintes étant indisponible pendant plusieurs mois pour les célébrations liturgiques en moyenne deux fois par mois, c'est l'église de St Clément qui va remplacer Saintes.

Le calendrier liturgique de Janvier prévoit une cérémonie à La Rochelle le vendredi 6 janvier 18h30 et 19h30 et à St Clément le dimanche 8 janvier à 9h30 et 10h30 ainsi que le dimanche 22 janvier également à St Clément à 9h30 et 10h30. Deux horaires mais il s'agit chaque fois de la même cérémonie.

Pas d'inquiétude, toutes les cérémonies catholiques continueront à se dérouler à St Clément. La messe une fois par mois le 3<sup>e</sup> samedi à 17h30 et les enterrements, mariages et baptêmes.

Les responsables de l'église orthodoxe espèrent retrouver un local à Saintes en 2018 pour leurs cérémonies. En attendant c'est notre église de St Clément qui a été préférée à une autre église voisine car la beauté et le confort correspondent mieux à leurs besoins. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier et de la joie que nous avons, de pouvoir accueillir et partager avec les fidèles d'une église sœur, notre patrimoine religieux qui date du XIIe siècle.

Comme chaque année, depuis 40 ans, un cadeau, colis de friandises, a été remis le samedi 16 décembre à toutes les personnes habitant la commune âgées de 65 ans et plus (255 en ont bénéficié). La population augmente, le nombre de séniors aussi. Les bûches ont été réalisées par notre boulanger pâtissier M. HAZENBERG.

Les enfants de l'école ont bénéficié d'un goûter avec la visite du Père Noël qui a distribué des bonbons à ceux qui avaient été sages. Ils ont également eu droit à un Père Noël en chocolat offert par la Commune.

L'année 2017 étant une année d'élections importantes avec les Présidentielles les 23 avril et 7 mai et les Législatives qui suivront les 11 et 18 juin, je vous confirme que pour pouvoir voter dans une commune, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour les personnes qui ont changé de domicile dans l'année, il fallait venir à la mairie se faire inscrire avant la fin de l'année 2016, la mairie était exceptionnellement ouverte à cet effet le samedi 31 décembre de 10h à 12h. 66 personnes se sont faites inscrire en 2016.

Il me reste à vous présenter mes vœux, Bonheur, Santé, Réussite pour vous et vos familles en 2017.

Bien Cordialement,

Claude CHAMPAGNE, Maire.

-----

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

-=-=-=-=-

**Par délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal de Cabariot a prescrit la révision du P.L.U sur tout le territoire de la Commune. (Délibération en détail dans la rubrique « gestion municipale » ci-dessous.**

**Un registre de concertation a été ouvert. Il est à votre disposition du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h. Vous pouvez y transcrire vos doléances.**

**Tout au long de la procédure, des informations vous seront communiquées via les « Cabariot Infos » mais aussi sur le site internet de la commune [www.cabariot.fr](http://www.cabariot.fr)**

**Une ou deux réunions publiques seront également organisées quand le projet sera plus avancé.**

## **GESTION MUNICIPALE - REUNIONS DU CONSEIL**

### **REUNION DU 11 OCTOBRE**

#### **PROJET MUTUALISATION CARO :**

M. le Maire a remercié M. BLANCHE Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et Mme JOURDY Catherine, Directrice des Services venus présenter le projet de schéma de mutualisation.

M. BLANCHE a rappelé que cette mutualisation des services est issue de la loi NOTRe du 07/08/2015. Il précise qu'il convient de ne pas confondre la mutualisation des services avec le transfert de compétences :

- la mutualisation étant de mettre des services et des moyens en commun : La CARO propose des actions auxquelles peuvent adhérer (ou pas) les collectivités.

Les services rendus sont facturés aux communes en fonction du temps passé par la CARO.

- le transfert de compétences constitue quant à lui, un abandon de la part des collectivités de la gestion d'un domaine par la CARO.

Le Conseil Municipal a profité de la présence de M. BLANCHE pour lui rappeler que la Commune de Cabariot est la plus mal desservie du Pays Rochefortais en matière d'Internet et lui demander d'intervenir en notre faveur lors des prochaines réunions.

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A.S.C :** Une subvention complémentaire de 2500 € a été accordée à l'A.S.C compte-tenu des frais engagés de plus en plus importants et notamment les frais d'arbitrage.

**MAISON 39 RUE DES GABARES :** Dans le cadre de la convention adhésion-projet CCA 17-13-012 de maîtrise foncière de la zone d'extension du bourg signée le 03 juillet 2013 par la Commune de Cabariot et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF-PC).

Monsieur le Maire rappelle qu'une maison d'habitation sise sur les parcelles cadastrées section D n° 738-738-741 d'une contenance de 8a87ca a été achetée par EPF-PC dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg.

La durée de portage de ces biens étant terminée il a été demandé à EPF-PC de rétrocéder les dits biens à la commune. Le prix de cession est fixé à 124 387.43 € HT – 125 236.12 € TTC. Il a été soumis pour avis au service du Domaine de La Rochelle qui l'a validé.

Les actes seront reçus chez Maître NIVET, Notaire à Buxerolles (86).

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **ADHESION CONTRAT GROUPE ASSURANCE PERSONNEL :**

Monsieur le Maire rappelle :

Que la commune a, par la délibération du 14/03/2016, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Vu l'exposé du Maire et considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal approuve les taux et prestations négociés pour la collectivité de CABARIOT par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire et décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion. L'adhésion sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de quatre années (2017-2020), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

**CONVENTIONS CENTRE DE LOISIRS** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs « Les P'tites Canailles » fonctionne :

\* avec les enfants des communes de Cabariot,

- pour l'accueil périscolaire et les T.A.P (Temps d'Activité Périscolaire) les jours d'école.

\* et les enfants de Cabariot, Lussant, Saint-Coutant le Grand et Moragne

- pour les activités suivies les mercredis et vacances scolaires.

Après plusieurs réunions entre les maires des différentes communes, les conditions de fonctionnement, l'utilisation des locaux et la participation financière des communes ont été définies et ont fait l'objet

- d'une convention cadre pluriannuelle de partenariat,

- d'un avenant n° 1 concernant les conditions de subventionnement pour les communes de Lussant, Moragne et Saint-Coutant le Grand,

- d'un avenant n°2 concernant les conditions de subventionnement pour la commune de Cabariot.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé la convention cadre pluriannuelle de partenariat ainsi que les avenants n° 1 et 2.

## **REUNION DU 07 NOVEMBRE**

**INTERNET** : En ce qui concerne le débit internet à Cabariot, M. BRANGER Christian, 1er adjoint a informé le Conseil Municipal avoir rencontré M. ROUSTY, responsable au niveau Départemental. Ce dernier a précisé que les travaux nécessaires à la mise en place de la fibre sur le territoire des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais avant 2014 dépendent de celle-ci et que les travaux qui seront réalisés sur le territoire des communes adhérentes à la CARO après 2014 dépendent du Conseil Départemental.

M. CHAMPAGNE a précisé avoir participé à une réunion avec M. BRANGER organisée au Vergeroux avec les représentants d'ORANGE au cours de laquelle il a été rappelé que la commune de Cabariot était la plus mal desservie du Pays Rochefortais en matière d'internet.

Compte-tenu de cette information, les dirigeants d'ORANGE ont précisé que la commune de Cabariot pourrait faire partie des communes desservies dans la 3ème tranche des travaux en 2018, La 1ère tranche étant terminée pour Rochefort Nord, Le Vergeroux, Breuil Magné

La 2ème tranche prévue en 2017 pour Echillais, Saint-Agnant

**TRANSFERT DES RESEAUX DU LOTISSEMENT AU SYNDICAT DES EAUX** : La Commune de Cabariot est propriétaire des réseaux d'eau et d'assainissement du Lotissement de l'Etang réalisés par la RESE.

Il convient maintenant de transférer ces réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement collectif dans le domaine public.

Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime étant compétent en matière d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire concerné par les ouvrages, une convention a été établie entre la Commune et le Syndicat des eaux.

Elle a pour but de définir les conditions techniques, administratives et financières de transfert des réseaux au Syndicat des Eaux.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- a accepté les termes de la convention,

- a autorisé M. le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

**MODIFICATION DES STATUTS CARO** :

Vu la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète de Charente-Maritime en date du 14 janvier 2015 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan,

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération,

Vu les articles L5211-5-1, L5211-17 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au transfert de compétences et aux modifications statutaires,

Vu la délibération N°2016-90 du Conseil Communautaire de la CARO en date du 29 septembre 2016 approuvant les modifications statutaires,

Considérant que l'article L5216-5 du CGCT a modifié les compétences obligatoires et optionnelles des communautés d'agglomération,

Considérant que suite à la suppression de la notion d'intérêt communautaire en matière de développement économique dans lequel la CARO avait précisé des axes en matière de développement du tourisme et du nautisme,

Considérant qu'au terme de l'article L1511-20 du CGCT, chaque conseil municipal des communes membres de la CARO doit se prononcer sur les modifications de statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité,

- d'Approuver le projet des nouveaux statuts de la CARO tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération,

- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents concernés par ce dossier.

La présente délibération sera notifiée à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

#### ETUDES FICALES :

Vu l'article L 2122.21 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes,

Considérant qu'une volonté commune de coopération entre les différents pouvoirs adjudicateurs doit permettre de mutualiser les besoins, afin d'obtenir de meilleurs prix par la réalisation d'économies d'échelle,

Considérant que lesdits pouvoirs adjudicateurs sont les communes suivantes :

- Rochefort,- Breuil-Magné,- Île d'Aix,- Port des Barques,- Saint Hippolyte,- Saint Nazaire sur Charente,

- Tonnay-Charente,- Cabariot,

Ces pouvoirs adjudicateurs souhaitent créer un groupement de commandes pour faire réaliser une « étude sur la taxe foncière acquittée par les communes »

En effet, dans un contexte général de contraction des ressources des collectivités territoriales, il est essentiel de contrôler que les dépenses sont à la fois légitimes et effectuées au plus juste.

Dans cet objectif, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a lancé toute une série de réflexions autour de l'optimisation fiscale et c'est dans ce cadre qu'un certain nombre de communes du territoire décident de se regrouper, afin de faire procéder à une étude sur la taxe foncière qu'elles acquittent.

La constitution de ce groupement de commandes permettra aux petites communes de l'agglomération de bénéficier de ce type d'études généralement réservées aux collectivités de grande taille ayant un potentiel de gain important et de limiter les coûts de ladite étude.

Ils désignent la ville de Rochefort comme mandataire du groupement.

Une convention constitutive du groupement de commandes définit entre autres l'objet, la durée et le fonctionnement de celui-ci et précise les missions respectives du mandataire et des membres du groupement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- a ACCEPTE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une « étude sur la taxe foncière acquittée par les communes ».

- a AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

## REVISION PLU :

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à loi solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU) ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relatif à l'urbanisme et à l'habitat (dite loi UH) ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, (dite loi Grenelle 2) ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (dite loi LAAF) ;

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du PLU

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.22-41-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-11, L.153-32 relatifs au contenu de la délibération prescrivant l'élaboration ou révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'article L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme relatif à l'obligation de concertation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 25 octobre 2010,

Considérant la nécessité de prendre en compte les dispositions de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 avant le 1er janvier 2017 ;

Considérant que le PLU doit intégrer les documents de portée supérieure, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) du Pays Rochefortais approuvé le 31 Octobre 2007, le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbain (PDU) adoptés par la Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais respectivement les 24 juin 2010 et 25 septembre 2003.

Considérant la nécessité de mettre à jour et d'actualiser le document d'urbanisme pour l'adapter aux enjeux de la commune, du territoire et de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

1- De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'intégralité du territoire communal ;

2- Que la révision du PLU a pour objectifs notamment de :

- Se doter d'un document de planification constituant un véritable projet de territoire pour la commune, en intégrant les exigences et les échéances fixées par les lois du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, la loi du 24 mars 2014 dite ALUR, et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 dite LAAF,

- Maîtriser le développement urbain de la commune,

- Favoriser la mixité sociale et la performance énergétique dans les nouveaux projets d'aménagement et proposer des logements répondant aux besoins et aux attentes des jeunes couples et des personnes âgées,

- Renforcer l'identité de la commune de CABARIOT,

- Renforcer la prise en compte de la qualité paysagère de la commune et de son environnement

- Organiser l'évolution des équipements publics, de service public et d'intérêt collectif,

- Favoriser le développement des liaisons douces,

- Fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts,

- Intégrer le risque de submersion marine,

- Favoriser le développement des activités économiques de la commune : activités agricoles, commerciales, artisanales, touristiques,

- Prendre en compte des éléments nouveaux : site classé, estuaire de la Charente,

- Installer un nouveau pôle commercial

- Renforcer les équipements publics

3- Que la concertation soit mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Affichage en mairie,

- La mise à disposition d'un registre des observations consultable et disponible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie
  - La tenue d'une ou plusieurs réunions publiques
  - la diffusion d'informations via le site internet de la commune [www.cabariot.fr](http://www.cabariot.fr) et le bulletin d'informations trimestriel.
- 4- De donner délégation au Maire pour choisir le(s) organisme (s) chargé(s) de la révision du PLU et de signer tout contrat, avenant ou convention de prestations (ou de services) concernant les études nécessaires à la révision du PLU ;
- 5- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter de l'État, en application de l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais nécessaires à la révision du PLU, ainsi que toutes les autres subventions ;
- 6- D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice 2016 en section d'investissement et qu'ils le seront en tant que besoin sur les exercices suivants ;
- 7- De notifier la présente délibération :
- à Monsieur le Préfet du département de la Charente-Maritime ;
  - au Président du Conseil Régional du Poitou-Charentes ;
  - au Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime;
  - au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
  - au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
  - au Président de la Chambre d'Agriculture ;
  - au Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, compétente en matière de transports urbains et de Programme Local de l'Habitat ;
  - au Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du ScoT.
- 8- De consulter les personnes publiques associées notamment celles visées à l'article L.132-7, L.132-9, L.132-10 et L.132-12 du Code de l'Urbanisme au cours de la révision du PLU ;
- 9- D'afficher la présente délibération, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, pendant un mois en Mairie et d'en insérer une mention dans un journal diffusé dans le département,
- 10- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

### REVISION PLU – GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance relative aux marchés publics précisant les règles en matière de groupement de commande ;

Considérant que la commune va engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que les communes de Lussant, Moragne et Saint Hippolyte sont également dans la même démarche ;

Considérant l'intérêt pour les communes de travailler ensemble dans cette démarche avec un prestataire unique afin de d'optimiser les coûts et obtenir une démarche similaire sur leurs territoires,

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes ;

Le Conseil Municipal :

1- a décidé de participer au groupement de commandes constitué entre les communes de Lussant, Moragne et Saint Hippolyte pour la passation de marchés relatifs à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme ;

2- a approuvé les termes de la convention de groupement de commandes désignant la commune de Saint-Hippolyte comme coordonnateur du groupement ;

3- a désigné comme membre de la commission ad'hoc pour le choix du prestataire

M. CHAMPAGNE Claude, titulaire

M. NADEAU Jean-Pierre, suppléant



**RENOUVELLEMENT BAIL CAFE RESTAURANT HOTEL « LE CHALET » :** Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que le bail commercial du café-restaurant-hôtel « Le Chalet » a été établi pour une durée de 9 ans et qu'il arrive à son terme le 14 janvier 2017.

Ce bail commercial a initialement été signé le 10 décembre 1998 pour une durée de 9 ans entre la Commune de Cabariot et M. & Mme SICARD Alain. Il a ensuite été renouvelé le 23 avril 2008 par M. et Mme AFFOUARD Christian.

M. et Mme VIEIRA Francisco, actuels gérants du café-restaurant-hôtel « Le Chalet » sont favorables au renouvellement de ce bail.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable au renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 15 janvier 2017.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier chez Me DUPRAT Virginie, Notaire à Tonnay-Charente.

**CONSTRUCTION GARAGE AU CHALET :** M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il était prévu au budget 2016 la construction d'un garage dans l'enceinte du bar-restaurant-hôtel « Le Chalet ».

Le permis de construire a été accordé le 27 octobre 2016.

Il convient donc à présent de consulter des entreprises pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à lancer la consultation des entreprises.

**VENTE PARCELLE AUX CONSORTS GIERDEN :** M. le Maire a informé le Conseil Municipal que les consorts GIERDEN souhaitent vendre la maison d'habitation sise 5 Rue des Iris leur appartenant.

Or, la petite cour située devant cette maison (19m<sup>2</sup>) empiète sur un terrain communal que les consorts GIERDEN souhaitent acquérir.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la cession de ces 19 m<sup>2</sup> de terrain pour l'euro symbolique.

Les frais de bornage et d'acte seront pris en charge par les consorts GIERDEN.

Les actes seront reçus chez Me NYZAM Daniel, Notaire à Rochefort.

## **REUNION DU 14 DECEMBRE**

### **TARIFS 2017**

\* Prix du repas au restaurant scolaire :

**2.00 €** pour les élèves

**4.00 €** pour les enseignants et autres adultes.

\* **40.00 €** pour l'emplacement situé devant la salle des fêtes,

\* **40.00 €** par jour pour l'emplacement destiné aux forains  
avec une caution de 100 €.

L'électricité leur sera facturée **0.15 €** du kwh.

\* Salle de Yoga : **60.00 € / mois**

\* Concessions Cimetière de Saint-Clément : **355.00 €**

\* Concessions Cimetière de Candé : **192.00 €**

Le prix des caveaux : **1490.00 €**

Toutes les concessions sont cinquantenaires.

- \* Columbarium :
- la case : durée 5 ans           **112.00 €**
- la case : durée 15 ans       **337.00 €**
- la case : durée 30 ans       **675.00 €**

\* Location de la salle des fêtes aux personnes domiciliées dans la commune :

1 Journée ou 1 nuit (8h-20h ou 18h-8h) :   **99.00 €**

1 Journée et 1 nuit (8h-8h) ou (18h-18h) :   **145.00 €**

Forfait Week-End : **282.00 €**

Associations hors commune **194.00 €**

Tarif spécial « réunion » pour les entreprises et autres organismes : **145.00 €**

Tarif Electricité : **0.15 €** le kwh      Tarif Gaz : **0.06 €** le kwh

**50 €** à la réservation.

Caution **500 €**

\* Salle Candé :

A.G des associations hors commune : **50 €**

\* Refuge halte randonneurs :

Gratuit pour les associations de randonneurs.

#### INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS 2017

<i>NOM Prénom</i>	Taux en % par rapport à l'indice 1015
<b>CHAMPAGNE Claude Maire</b>	<b>40 %</b>
<b>BRANGER Christian 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>9.92 %</b>
<b>BOISSON Josette 2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>9.92 %</b>
<b>GUEDEAU Michèle 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>9.92 %</b>
<b>NADEAU J.Pierre 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>9.92 %</b>

#### TRAVAUX PLACE DU CHALET/RUE DU MUGUET/PARKING SALLE DES FETES

Monsieur le Maire a pris contact avec le Syndicat Mixte Départemental de la voirie de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aménagement de la Place du Chalet, de la Rue du Muguet et du parking de la salle des fêtes. Deux conventions pour missions ont été proposées aux membres présents.

Après avoir analysé les deux conventions le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de donner un avis favorable :

- à la convention pour mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains dont le coût s'élève à 2614 € net,

- à la convention pour mission de maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux aux conditions mentionnées à l'article 6.

La mission concernant le levé topographique sera également confiée au Syndicat Mixte Départemental de la voirie de la Charente-Maritime dont le coût est de 695.00 € net.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant ce dossier.

DETR 2017 : L'aménagement de la Rue de l'Etang et de la Rue du Stade avait fait l'objet, début 2016, de deux demandes de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

\* La première demande de subvention concernait la partie accessibilité de ces rues pour

- un montant de travaux .....           84 689.77 € HT

- la maîtrise d'œuvre .....               2 225.29 € HT

- Autre frais .....                           3 248.00 € HT

Soit un total HT de ....                   90 163.66 € HT

\* La seconde demande de subvention portait sur les travaux d'aménagement de ces rues (hors accessibilité) pour

- un montant de travaux .....	148 409.81 € HT
- la maîtrise d'œuvre .....	3 246.44 € HT
Soit un total HT de ....	151 656.25 € HT

Le 10 Aout 2016, la Préfecture a annoncé qu'une suite favorable n'avait pu être donnée aux deux demandes citées ci-dessus, au regard de l'enveloppe budgétaire insuffisante en fonction du nombre de dossiers déposés. Cependant conformément à l'article R2334-25 du CGCT, les dossiers de demande de subvention de DETR restaient valables sur deux exercices budgétaires. De ce fait, le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de maintenir les deux demandes de subvention D.E.T.R présentées en 2016 pour 2017.

#### REMPACEMENT CHAUFFE-EAU VESTIAIRES FOOTBALL

Deux entreprises ont été contactées selon la procédure adaptée et conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour effectuer le remplacement du chauffe-eau des vestiaires au stade de football.

Le chauffe-eau actuel est électrique mais il y a possibilité de le remplacer par un chauffe-eau gaz.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

Les critères de sélection étaient :

- la valeur technique des offres
- le prix des prestations.

Après avoir analysé les offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise C.S.A de Lussant (version électrique) à 3 383.22 € HT.

M. le Maire est autorisé à signer le devis pour acceptation.

#### CONVENTION ENTRETIEN DES ABORDS DES CONTENEURS A VERRE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte du verre en apport volontaire, il a été décidé par les membres de la commission environnement-déchets de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, de la mise en place d'une convention relative à l'entretien des abords des conteneurs.

Celle-ci d'une durée initiale d'un an, précise le rôle de chacun et le montant de l'aide forfaitaire que l'agglomération versera aux communes. Le montant est de 50 € par site d'implantation et par an.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé les termes de ladite convention et autorisé M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE : Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime concernant la sécurité routière, déclarée grande cause départementale pour l'année 2017. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont des partenaires incontournables de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

Un élu référent doit être nommé au sein de la collectivité. Il sera avec l'appui de la mission coordination sécurité routière, le porteur d'actions de sensibilisation de la population.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné M. PARIOLLEAU Jean-Claude domicilié 15 La Badoire – 17430 CABARIOT.

#### DEPART A LA RETRAITE DE Mme BOBINEAU Sylviane :

Mme BOBINEAU Sylviane, Gérante de l'Agence Postale Communale part à la retraite le 31 décembre 2016. A cet effet, une petite cérémonie sera organisée le 21 décembre prochain en remerciement de ses bons et loyaux services. Mme BOBINEAU Sylviane a effectué de nombreux remplacements de 1995 à 1997 puis elle a assuré la gérance de l'agence postale de 1997 à 2016 ainsi que le recensement de la population en 2009.

Mme BURBAN Ludivine domiciliée 46 bis Rue du Vignaud occupera ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle aura le grade d'Adjoint Administratif et assurera ses fonctions 22 heures par semaine.

## ENFANCE / JEUNESSE : DES NOUVELLES DE LA RENTREE

### CENTRE DE LOISIRS LES P'TITES CANAILLES

**Remerciements de Walter BYROTHEAU, Directeur du Centre de Loisirs jusqu'en décembre 2016**



A toutes et tous,

Il y'a huit ans, par une belle journée d'été, sur le bac de l'île d'Aix accompagnant un groupe d'enfants, je croise une vieille connaissance. La discussion s'engage, à bâton rompu, quand vient se glisser le souhait d'une association de recruter un directeur pour cette dernière....

Trois mois plus tard, l'aventure cabariotaise commença et la suite de l'histoire vous la connaissez.

J'ai eu le bonheur de croiser de belles personnes et vivre de jolies moments auprès d'eux et avec les enfants. Il est désormais important pour moi de procéder à de sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont soutenu, qui m'ont offert leur humanité, leur gentillesse et leur confiance. Merci à Christelle Goursaud et son mari Bruno, Jérôme Cresson, Jean Michel Oliva et sa femme en leur qualité de président des P'tites Canailles ainsi que les membres du conseil d'administration. Merci à Monsieur Champagne, ses Adjoints et son Conseil Municipal.

Merci aux communes de Moragne, Lussant et St Coutant.

Merci à l'équipe des employés communaux.

Merci aux secrétaires de mairie.

Merci à Christine et son P'tit marché.

Merci à Monsieur et Madame Hazenberg.

Merci à « Madame la postière ».

Merci aux aînés ruraux.

Merci au président du club de boules.

Merci aux « nounoux ».

Merci à l'équipe de cantine.

Merci à vous tous chers parents avec une grosse pensée pour vos enfants.

Et puis merci à mes collègues, qui dans l'ombre m'ont permis de remplir ma mission.... Aurélie, Anaëlle, Anissa, Marine, Véronique, Karine, Cindy, Céline, Lucille et Laura.

Alors voilà, la boucle est bouclée, j'espère vous avoir offert un peu de mon humanité et ma bonne humeur et surtout n'oubliez jamais qu'il en faut peu pour égayer une journée.... un p'tit bonjour et un p'tit sourire.....

MERCI À TOUS.

Walter BYROTHEAU

## VISITE DU PERE NOEL AU RESTAURANT SCOLAIRE



A la grande surprise des enfants, le Père Noël a fait son apparition au restaurant scolaire lors du goûter offert par la commune pour une distribution de bonbons.

## **POUR FACILITER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

### **CAP Centre Social : Dispositif d'Accès aux Droits (D.A.A.D.)**

Un lieu à disposition et sans rendez-vous pour faciliter vos démarches administratives :

**76 rue Alsace Lorraine – Tonnay-Charente. Tél : 05.46.82.89.40 Contact : Pascale Bazin**

**HORAIRES D'OUVERTURE : lundi, mardi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30**

**Mercredi : matin Fermé ; 13h30-17h00**

**Jeudi : 9h00-12h30 ; 13h30-17h30**

**Vendredi : 9h00-12h30 ; 13h30-17h00**

- Accès aux services de Pôle Emploi (consultations des offres, actualisation, frappe CV, inscription...)
- De la CAF (consultations des dossiers, formulaires de demande de prestations, attestations de paiement...),
- De la Sous-Préfecture (formulaires administratifs), de la CPAM, des horaires de bus ou de train, de toute autre démarche administrative.
- Permanences de la Mission Locale les lundis et jeudis sur rendez-vous,
- Accès libre à Internet,
- Formations informatiques à destination des personnes en difficulté avec les démarches administratives en ligne.

### COLLECTE DU VERRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le ramassage du verre en porte à porte est supprimé. Dorénavant, il faut le porter dans des conteneurs prévus à cet effet sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

En ce qui concerne CABARIOT, 6 conteneurs sont à votre disposition :

- Rue de l'Etang
- Route de Bords près du passage à niveau
- Chemin de l'Enclouze
- Gabras
- Rue des Gabares, près du passage à niveau de La Vinsonnerie
- Rue des Loisirs

-----



### CLIN D'ŒIL A NOS ANCIENS

-----

A l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2010 qui marquait le 70<sup>e</sup> anniversaire des combats de 1940, à la demande de M. Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat de la Défense, M. Claude CHAMPAGNE, Maire de Cabariot a remis un diplôme d'honneur aux anciens combattants Camille MOREAU et Georges LACOSTE.

Ce fut l'occasion de leur rendre un hommage bien mérité.

Ils font partie de tous ces jeunes qui se sont engagés pour défendre notre liberté. Aujourd'hui si Camille «(Pépère) vit des jours paisibles à la Maison de retraite de Cabariot, Georges en plus de ses activités journalières, participe à toutes nos manifestations patriotiques et du souvenir.

Gérard DESSENDIER



**Camille MOREAU et Georges LACOSTE**

Diplôme d'Honneur aux combattants de l'Armée Française  
1939-1945

# INFORMATIONS PRATIQUES CABARIOTAISES



## DECHETTERIE DE TONNAY CHARENTE

ZA Croix Biron, 05 46 87 18 28

du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

- **du lundi au samedi :**

de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h

**N'oubliez pas votre carte d'accès à la déchetterie**

**Service de ramassage des encombrants :**  
**Tél. 0 800 08 52 47**

Il est rappelé l'interdiction de tout dépôt sauvage sur la commune.

## BIBLIOTHEQUE



Heures d'ouverture de la bibliothèque où l'équipe de bénévoles aura le plaisir de vous accueillir :

Lundi : 14h30 – 17h00

Vendredi : 14h30 – 17h00

Et le mercredi : 15h00 – 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Uniquement le mercredi : 15h00-17h30

Inscriptions gratuites !

Adresse mail : [bib.cabariot@orange.fr](mailto:bib.cabariot@orange.fr)

**Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, vous serez les bienvenus.**

**Contactez la Mairie au 05.46.83.71.54**

## AGENCE POSTALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier

**Ludvine BURBAN vous accueille**

Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30. Le samedi de 10h30 à 12h.

La levée de la Boite aux lettres se fait :

Du Lundi au Vendredi à 16h



**Toujours avoir une pièce d'identité sur soi.**

Si ces horaires d'ouverture ne correspondent pas aux vôtres, n'hésitez pas à téléphoner l'agence pour convenir d'un RDV.

## DIVAGATION DES CHIENS

Les propriétaires qui laissent divaguer leurs chiens devront les récupérer à la fourrière !

Devant la multiplication des plaintes et en raison du risque encouru par la population, les ramassages vont être multipliés.

**Soyez donc vigilants et compréhensifs pour la tranquillité de tous !**

## COVOITURAGE

**Conducteurs et passagers** osez le **covoiturage** et publiez votre annonce sur [Covoiturage.poitou-charentes.fr](http://Covoiturage.poitou-charentes.fr)

Mode d'emploi

- inscrivez-vous gratuitement sur

**Covoiturage.poitou-charentes.fr**

- proposez votre trajet

- trouvez les personnes qui font le même trajet que vous

- organisez-vous ensemble.

Si vous avez chacun une voiture, alternez la conduite 1 semaine sur deux.

## TAXI - 06.89.17.18.76

Le TAXI de CABARIOT (Taxi Peyron) vous propose :

- un véhicule 7 places pour vos déplacements personnels et professionnels (transferts gares et aéroports, courses, transports de colis etc.)

- un véhicule 5 places conventionné CPAM (transport médical assis, CMPP, CAMPEA..).

## CARTES GRISES

Tous les dossiers concernant le changement de cartes grises sont à adresser à la **PREFECTURE de LA ROCHELLE**

38 Rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1.

Les documents nécessaires sont à votre disposition à la Mairie.

Vous pouvez également vous adresser à **CARTAPLAC – Agence de Rochefort**

24 Rue Jean Jaurès. Plus d'informations :

[www.cartaplac.com](http://www.cartaplac.com)



# L'agenda cabariotais

**JANVIER...** L'or du soleil en janvier est or que l'on ne doit envier

- **04 : Galette des Aînés Ruraux**
- **09 : Concours belote ASC**
- **13 : A. G. des Anciens Combattants**
- **25 : A. G. des Aînés Ruraux**
- **27 : A.G. La Gaule St-hippolyte/Cabariot**

**FEVRIER...** Février neigeux, été avantageux

- **03 : A. G. du Comité des Fêtes**
- **06 : Concours belote ASC**
- **11 : Loto ACCA**
- **13 : Concours belote club de pétanque**
- **22 : Repas club Aînés Ruraux**
- **26 : Repas offert par la commune aux personnes 65ans et +**

**MARS...** Le soleil de mars donne des rhumes tenaces

- **06 : Concours de belote ASC**
- **12 : Concours Agility club canin**
- **19 : Cérémonie au monument aux morts**

**AVRIL...** Il n'est d'avril si beau qui n'ait de neige à son chapeau

- **01 : Loto ASC**
- **08 : A.G club canin CIEC**
- **08 : Théâtre Centre de Loisirs « Les P'tites Canailles »**
- **09 : Loto Association des Parents d'Elèves**
- **10 : Concours de belote ASC**

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant notre commune sur le SITE : [www.cabariot.fr](http://www.cabariot.fr)

Pour connaître les différentes animations au Pays Rochefortais - Office de Tourisme Rochefort Océan [www.rochefort-océan.com](http://www.rochefort-océan.com)